

Finances

Le budget 2022 a été voté lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier.

Budget

Budget primitif 2022

Balance générale :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 786 114 €	7 786 114 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 328 071 €	9 328 071 €

Fiscalité

La municipalité a adopté depuis 31 ans le principe du maintien de la pression fiscale. Ainsi, les taux d'imposition locale votés en 2022 sont les mêmes qu'en 2021.

Libellé	2021	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,49 %	42,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,19 %	58,19 %

L'ensemble de la fiscalité économique ayant été transférée à la Communauté de Communes du Liancourtois-La Vallée Dorée au 1er janvier 2018, ce sont désormais les élus intercommunaux qui votent les différents taux (CET, IFER et TASCOM).

La taxe d'habitation a été supprimée.

Endettement

L'endettement actuel de la commune de Liancourt est nul : 0 € / habitant

À télécharger

Fichier

[Débat d'orientations budgétaires 2022 \(.pdf - 2.49 Mo\)](#)